

Le 11 décembre 2007, je me suis rendu à l'Elysée pour faire part au Président via son conseiller Christophe Ingrain, de ce qui me semblait majeur pour prévenir les violences et les récidives. Cette rencontre faisait suite à ma lettre adressée quelques mois plutôt au Président, qui disait en substance : « J'ai besoin de trente minutes pour vous convaincre. » Sans doute ai-je été instrumentalisé en tant que pauvre père victime. Peu importe.

Le rendez-vous est tombé le **jour de la venue de Kadhafi**. L'entrevue dura quarante minutes, au cours desquelles le conseiller affirma que ma position était très réaliste et que les dispositifs que je proposais comblaient un vide. Qui ne s'est pas comblé depuis.

Mes propos étaient le fruit d'une longue réflexion que j'avais menée dans les silences de mes randonnées dans le **Haut Atlas occidental**, où j'ai vécu de 1999 à 2007.

« A quoi servent ces établissements d'éducation spécialisée ? »

Je me suis souvenu aussi de ce jeune homme qui fut l'agresseur de mon fils, et avec lui des paroles du procureur à la cour d'assises de Valence, ces journées de mars 1990 :

« A quoi servent ces établissements d'éducation spécialisée ? Cette question, nous devons nous la poser impérieusement quand nous voyons aujourd'hui Patrick T. Accusé de viol et de meurtre sur un enfant alors que nous savons qu'il a fréquenté ces établissements, avec ces éducateurs qui ont été sourds à ses appels. »

C'est par mon travail avec des adolescents très blessés en qualité de responsable psycho-éducatif d'une structure d'accueil spécialisée, et ensuite auprès de nombreux intervenants sociaux en qualité de consultant en psychologie et victimologie clinique (1984 à 2004) que je peux apporter une réponse au procureur.

C'est après le procès de l'agresseur de François que remontèrent enfin mes chagrins, dont ceux de la perte de mon fils aimé, et en résonance de mon histoire d'enfant et d'adolescent blessé.

Je me suis souvenu de toutes ces personnes victimes ou auteurs d'agression que j'avais si bien connues et le plus souvent accompagnées, y compris à l'occasion de procès. La plupart étaient en grande souffrance. Je les remercie de tout ce qu'ils m'ont appris pour pouvoir apporter une réponse clinique pertinente.

Sacralisation des victimes et diabolisation des agresseurs

Je me suis souvenu :

- des **psychiatres** qui se déclarent incompétents pour le soin de ceux qu'ils nomment « adolescents limites », ou encore de celui qui me disait : « Vous savez Jean-Jacques, avec ceux qui n'ont pas eu la bonne dose de mimi dans le biberon, nous ne pouvons rien » ;
- de ces **éducateurs et psychologues** qui n'ont manifestement pas intégré la nécessité d'un travail psychologique personnel quand il s'agit d'accompagner les autres en grande souffrance. Car au-delà des théories et des techniques plus ou moins relationnelles, nous avons surtout à travailler à partir de nos résonances, dans le contact, dans la rencontre ;

- de **Juliette, cette éducatrice** qui participait à mon séminaire de supervision, et qui était habitée par une envie irrépressible de frapper une enfant qui lui était confiée. Derrière le visage de cette enfant il y avait son histoire à elle, qui était aussi l'histoire d'une enfant victime d'inceste ;
- de **Henri, ce jeune homme** de 21 ans qui avait l'impérieux besoin de s'approcher d'enfants pour les « toucher ». Pas à pas, il comprendra la différence entre s'approcher des enfants dehors et s'approcher de son histoire d'enfant victime sexuelle ;
- d'**Alain, qui fut instrumentalisé par son père** pour frapper l'amant de sa mère au point d'avoir failli le tuer. Il prendra ensuite la route des mers du sud, ce qui ne l'empêchera pas vingt ans plus tard d'honorer un rendez-vous qu'il avait avec lui-même, devenu dépendant de l'alcool. Il comprendra que le père qu'il avait intériorisé prenait les formes de fonctionnement qui le conduisaient à sa perte ;
- de **Jean-Michel**, qui ne pouvait faire autrement que de **frapper un enfant qui crie**. Il ne supportait pas, jusqu'au jour où il se souviendra qu'il devait avaler ses propres cris, quand en plein hiver sa mère l'enfermait dans la cabane au fond du jardin et lui jetait des seaux d'eau froide en plein visage. Ou encore quand il devait s'agenouiller sur un manche à balais pendant trente minutes (il avait alors 5 ans).

Aujourd'hui, je dis à ce Président que la sacralisation des victimes et la diabolisation des agresseurs sont les signes que les réponses cliniques préventives passent à la trappe.

Mes propositions sont directement inspirées d'un travail clinique de plus de vingt ans auprès de personnes victimes de personne auteurs, d'adolescents en grande souffrance d'accompagnement psychologique dans le cadre judiciaire, et aujourd'hui en qualité de thérapeute en groupe auprès d'hommes aux prises avec la violence, et de victimes dans un cadre de consultation individuelle.

Il est indispensable de considérer la nature de ces troubles spécifiques qui sont liés aux négligences, maltraitance et abus de la petite enfance, de considérer les troubles de l'attachement dans la genèse de ce qui conduit à ces passages à l'acte.

Je préconise :

- une **campagne nationale** (utilisation des médias-marketing public/social) de prévention des comportements violents et des récidives, y compris les agressions sexuelles et homicides commis sur des enfants. Associée à un dispositif accueillant : téléphone vert et consultation spécialisée en psychothérapie ou groupe de parole ; écoute et présence qui favorisent le processus de mise à jour de ces problématique spécifiques en direction d'hommes aux prises avec des pulsions ou fantasmes d'agressions sexuelles et/ou d'homicides ;
- création d'un **dispositif psycho-rééducatif protégé** pour des adolescents en grande vulnérabilité psycho-affective et sexuelles ;

- **développer l'accompagnement psychologique dans le cadre et le temps du judiciaire**, que l'on soit victime ou auteur. La personne auteur peut très souvent avoir besoin de ce type d'accompagnement non jugeant pour l'aider à percevoir ce qui se joue pour lui/elle et que son passage judiciairisé révèle ;
- **former les professionnels d'aide à la parentalité et à la petite enfance** aux signes cliniques et à une approche autrement impliquée de l'autre. Ici, l'assistance aux personnes qui souffrent de troubles de l'attachement précoce est au cœur de notre sujet. Le travail sur soi est un des impératifs pour les professionnels de ces interventions spécifiques.

J'en appelle à des réponses suffisamment raisonnées au-delà de toute dualité pour inverser la tendance de notre société qui produit invariablement les violences qu'elle dénonce.